



LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 26 janvier 2017

Compte-rendu de la Réunion DG/DSC Du 26 janvier 2017

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Richard Henrard (**DSC DT-CB**) et Dominique Larroque (**DSC DTRS**).

Excusé : Sébastien Beudaert (**DSC DT-NPDC**) et Dominique Schirmer (**DSC DTNE**)

Pour VNF :

M. Marc Papinutti (**DG**), Mme De La Personne (**DRHM**), M. O. Hannedouche (**DRHM Adjt.**) et M. Sébastien Legrand (**Juriste**).

Les points à l'ordre du jour sont :

- Point N°1 : Approbation du compte-rendu du 5 janvier 2017,
- Point N°2 : Point d'information sur le PPCR,
- Point N°3 : Point d'Information sur l'Indemnité Compensatrice Temporaire (ICT),
- Point N°4 : Point d'information sur la mise en place d'une base de données économiques et sociales,
- Point N°5 : Point d'information sur le baromètre social,
- Point N°6 : Échanges sur la mobilité des mainteneurs de droit privé.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

En préambule **Force Ouvrière** lit sa déclaration (cf. : en PJ).

Réponse du DG à la déclaration :

Le DG répond :

Sur le PPCR : Il a confirmé qu'il appliquait la directive du Ministère sur le sujet et n'a pas apporté la moindre réponse aux éléments contenus dans notre déclaration. Les quelque 220 agents qui lui ont écrit pour lui faire part de leur profond mécontentement en seront pour leur frais, il n'en a que faire !

Il s'est borné à indiquer qu'il proposerait au cours de la prochaine réunion DG DSC les contours de la future négociation qu'il a décidé d'engager. **Force Ouvrière rappelle** que cette future négociation, voulue par le DG et la CFDT, n'est pas nécessaire car l'actuel protocole PTETE permet dès aujourd'hui de verser aux ex-AES la prime correspondant à leur grade de reclassement. Quoiqu'il en soit, **Force Ouvrière ne permettra** pas que l'on remette en cause l'actuel régime indemnitaire des PE-TPE pour en faire un RIFSEEP déguisé. **Force ouvrière** a également interpellé le DG sur la faiblesse des marges de manœuvre dont il va disposer dans les mois à venir, en raison notamment de l'actuel plafonnement de la PTETE .

Sur l'ICT : La réponse sera donnée dans le cadre de l'examen du point prévu à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du 5 janvier 2017 :

Le Procès-verbal est adopté sous réserve de prise en compte des amendements présentés en séance.

Information sur le PPCR :

Voir les réponses apportées par le DG en réponse aux déclarations.

Information sur l'Indemnité Compensatrice Temporaire ICT :

La Directrice de la DRHM présente le dossier en précisant que le projet de décret relatif à l'ICT n'est toujours pas stabilisé, et qu'il est toujours en discussion entre VNF et le Ministère. Les derniers échanges ont mis en évidence une difficulté de dernière minute, à savoir la question du devenir de l'ICT en cas de réorganisations successives dans le délai de 5 ans. Après débats, elle propose que l'on retienne le montant le plus favorable pour l'agent. La Directrice a ensuite indiqué qu'une dernière réunion de travail était prévue en semaine 5, et que le projet de décret devrait normalement être envoyé au guichet unique dans le courant du mois de février.

A ce stade, rien ne permet d'affirmer que le décret sera signé avant le mois d'avril, et tout laisse penser au contraire qu'il ne le sera pas.

Le DG, très embarrassé par l'intervention **Force Ouvrière** sur la réorganisation de l'exploitation du petit gabarit à la DTRS, a confirmé qu'il n'avait aucun moyen de maintenir le régime indemnitaire au-delà de 2017 en l'absence de nouveau décret, contredisant ainsi publiquement sa Directrice Territoriale qui avait fait état d'un engagement pris dans son courrier du 20 janvier adressé aux organisations syndicales.

Suite à l'intervention **Force Ouvrière** vigoureuse en séance, **il a fini par concéder que le délai imparti aux agents était trop court, et a imposé qu'il soit prolongé de deux semaines.**

Force Ouvrière a pris acte de cette concession. Mais **Force Ouvrière a réaffirmé** qu'en l'absence de garanties sur le maintien des rémunérations, il n'était pas concevable de mettre en œuvre ce projet de réorganisation, et qu'il y avait donc lieu de le suspendre.

Force Ouvrière a également alerté une nouvelle fois le DG sur la situation des barragistes de la Meuse dont les postes de travail vont être supprimés à compter du mois de mars 2017. Il est totalement inacceptable que ces agents se trouvent laissés pour compte en l'état actuel des textes existant.

Le DG a été ébranlé par notre détermination et nos arguments. Il a ensuite fait l'inventaire des projets de réorganisation prévus à court terme, pour s'apercevoir qu'un seul était concerné par ce problème, sans pour autant en tirer les conséquences.

Il a toutefois admis que le sujet devrait être à nouveau évoqué avec les élus nationaux dans deux semaines pour faire le point sur l'articulation de ce projet avec l'avancement des textes relatifs à l'ICT.

Affaire à suivre !

Point d'information sur la mise en place d'une base de données économiques et sociales :

Mme SZYMENSKI **présente** le dossier. Elle informe qu'en application de la Loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, de l'article L2323-7-2 du code du travail et des décrets n°2016-868 du 29 juin 2016 et du décret n°2013-135 du 27 décembre, l'EPA-VNF a l'obligation de mettre en place une Base de Données Économiques et Sociales (BDS ou Base de Données Unique (BDU)).

Force Ouvrière prend acte de la démarche et demande qu'une présentation soit faite aux membres du CHSCT Central. La DRHM donne son accord.

Point d'information sur le baromètre social :

La **DRHM indique que**, conformément aux instructions du DG qui souhaite que cette enquête soit menée tous les deux ans, le baromètre social va être relancé. La consultation est en cours.

Pour **Force Ouvrière** ce baromètre **est inutile, coûteux**, et il est préférable de se concentrer sur les diagnostics RPS en cours de finalisation dans les DT.

Échanges sur la mobilité des mainteneurs de droit privé :

La **DRHM rappelle qu'elle avait déjà évoqué la question** au cours d'une précédente réunion DG/DSC, sans qu'il y ait eu un véritable débat sur le sujet. Elle indique qu'elle évoque à nouveau le sujet du fait qu'une candidature de mainteneur sur un poste d'OPA vient d'être déposée, à la DT Nord Pas-de-Calais.

À ce stade, **Force Ouvrière** n'a pas de position arrêtée sur le sujet, qui nécessitera des échanges approfondis sur la base de propositions de la DRHM. **(rappelons que le dossier sur ce point était vide).**

Concernant la demande évoquée par la Directrice, **Force Ouvrière a découvert** au cours des échanges qu'il s'agissait d'un poste d'OPA technicien. **Force Ouvrière a été amené à rappeler** à la DRHM que pour ce type de poste, la procédure spécifique aux OPA était la suivante :

- Organisation d'un tour interne (au sein de la CCP OPA),
- En l'absence de candidat, organisation d'un concours interne (au sein de la CCP OPA),
- Dans le cas d'un concours interne infructueux, organisation d'un tour externe puis en dernier ressort d'un concours externe.

La DRHM a convenu du bien-fondé de l'analyse de **Force Ouvrière**, ce qui a mis un terme au débat sur cette candidature.

Sur la question plus générale des mobilités des mainteneurs, elle a proposé de revenir vers nous avec des propositions qui seraient mises en débat.

Affaire à Suivre !

**Les DSC *Force Ouvrière* représentants
les personnels de l'EPA-VNF**

Paris, le 26 janvier 2017

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

Pour cette seconde réunion de l'année, **Force Ouvrière** vous remercie d'avoir pris bien soin de notre santé et de notre bien être, en ne surchargeant pas nos boîtes mail. En effet, la lecture et l'analyse des dossiers liés à l'ordre du jour ne nous a pas épuisé. **Force Ouvrière** a bien compris que sur des sujets aussi important que le PPCR et l'ICT, vous n'aviez rien à nous dire et donc que comme à votre habitude, vous alliez improviser. Nous nous permettons donc de vous rappeler la position de **Force Ouvrière** sur ces deux dossiers majeurs pour les agents :

Sur PPCR :

À ce jour, ce sont près de 220 agents qui vous ont écrit pour vous exprimer le sentiment d'injustice qu'ils ont ressenti en apprenant que vous leur refusiez le régime indemnitaire correspondant à leur nouveau grade, les traitant de fait comme des chefs d'équipe de catégorie inférieure. À ce propos, la réponse que vous leur avez faite est une fin de non-recevoir qu'ils apprécieront à sa juste valeur.

Combien faudra-t-il de lettres pour vous remettre dans le droit chemin et rétablir les principes d'égalité de traitement pour ces personnels ?

Devant un tel aveuglement, **Force Ouvrière** a décidé de s'engager sur la voie juridique afin de mettre fin à ces dispositions illégales qui instituent l'injustice au sein du corps des PE-TPE.

Par ailleurs **Force Ouvrière** a bien noté votre volonté de renégocier avec la seule CFDT l'ensemble du régime indemnitaire des PETPE, en vue de « simplifier et restructurer le régime indemnitaire des agents (tant pour les indemnités de service fait que pour les indemnités forfaitaires)". Il s'agit bien évidemment d'une première étape vers le RIFSEEP !

Sur l'ICT

Force Ouvrière vous a alerté à plusieurs reprises sur les retards pris dans l'élaboration des textes relatifs à l'ICT, et **Force Ouvrière** vous a demandé également à plusieurs reprises de suspendre les projets de réorganisation dans les DT tant que les incertitudes sur ce sujet n'auraient pas été levées. Vous êtes restés sourds à nos demandes.

Aujourd'hui, à la DTRS, un projet de réorganisation du petit gabarit, qui entraîne des impacts financiers significatifs pour les agents, va être mis en œuvre, et ce malgré 3 votes négatifs unanimes de l'ensemble des organisations syndicales.

Les agents concernés (une trentaine) sont invités, dans un délai très court, à se prépositionner sur des postes mal définis et surtout sans aucune garantie de maintien de rémunération au-delà de 2017. Cette situation les plonge dans un profond désarroi, et engendre un développement significatif des risques psycho-sociaux dans ce secteur. Vous allez bien évidemment nous répondre que vous n'en avez que faire et que pour vous, seul compte la mise en œuvre à marche forcée de votre projet stratégique, synonyme d'austérité et d'abandon du service et de ses agents. **Force Ouvrière** vous demande une dernière fois d'ouvrir les yeux et de suspendre ce projet de réorganisation, eu égard aux très graves conséquences de ce projet pour les agents, et ce d'autant que l'urgence de mettre en œuvre cette réorganisation n'a pas été démontrée à ce jour.

Enfin, au lendemain de l'exercice de concertation sur les propositions de promotion de C en B au titre du plan de requalification version 2017, nous ne pouvons que dénoncer le nombre très insuffisant des requalifications qui seront prononcées cette année, et déplorer une nouvelle fois que les engagements ministériels initiaux n'aient pas été tenus.

**Les DSC Force Ouvrière
de l'EPA-VNF**

